

## Jean-Pierre LEFEVRE

Maire de la Commune de Villers le Sec depuis 1995. La Commune compte 138 habitants au recensement de 2011. Commune rurale de 699 hectares situé dans le bassin de vie de ligny en barrois au sud-ouest du département de la Meuse.



Ce cahier rend compte de nos attentes pour lesquelles nous attendons des réponses fortes pour réussir l'implantation du projet industriel au bénéfice non seulement du maître d'ouvrage, mais aussi d'un territoire, de ses habitants et de ses entreprises.

Notre propos n'est pas de porter un jugement sur le mode de traitement des déchets ou les choix technologiques mais de souligner les défis à relever dans l'intérêt d'un projet et des territoires d'accueil.

### contact //

Jean-Pierre LEFEVRE

Adresse 1 place la Mairie  
55500 VILLERS LE SEC

Tél./Fax 03 29 75 97 31

Email

mairie-villers-le-sec@wanadoo.fr

## // Les enjeux liés à ce projet

Un projet exceptionnel pour les territoires de Meuse et Haute-Marne qui l'accueilleront et qui se faisant apporteront une solution à un problème auquel doit faire face toute la nation. Ce service rendu, nous

en mesurons bien, en conscience, la nécessité en tant qu'acteurs locaux, mais aussi en tant que citoyens habitant ce territoire. C'est pourquoi nous affirmons nos insatisfactions pour ce projet. ■

## // L'attente d'une vraie ambition pour nos territoires

Le projet de schéma interdépartemental de développement des territoires présenté en 2012 ne prend mesure des défis à relever. Il anticipe les besoins de Cigéo en infrastructures, réseaux, logements pour les salariés, organise les moyens nécessaires à la réussite de l'implantation industrielle, mais ne prend pas en compte le développement à long terme de la Meuse et de la Haute-Marne.

Ce manque d'ambition n'est pas acceptable au regard du service rendu à la communauté locale et nationale.

En ce qui concerne le laboratoire de l'Andra, l'INSEE Lorraine estime son effet sur l'emploi (indirect et direct) dans l'isochrone de 60 minutes autour du

laboratoire à 190 emplois équivalent temps plein en 2010, 223 en 2011. Il s'agit pour un tiers d'emplois induit principalement dans les secteurs de l'administration publique, des activités privées pour la santé humaine.

Les sommes injectées, directement ou indirectement par les producteurs de déchets dans l'économie locale depuis 2008 sont loin d'être négligeables. Dans un contexte de déprise démographique et de diminution des postes de travail, quelle sera la capacité du territoire à capitaliser sur les retombées économiques du projet alors même qu'il en subira les contraintes ? Quel impact aura Cigéo en terme d'activités, d'emplois d'accueil de population, d'infrastructures, de transports et de mobilités, et quel impact sur l'image du département. ■

## // L'OPE (Observatoire Pérenne de l'Environnement) a été construit

Un état de référence et de suivi sur les évolutions en matière environnemental. Le peuple citoyen doit avoir accès à ces données. L'inventaire des déchets susceptibles d'être stockés par l'Andra n'est pas finalisé : MOX, quantité de déchets MA-VL, démantèlement futur des centrales. Il doit être arrêté en tout état de cause avant la fin de la procédure du débat public.

La communication concernant l'entreposage tampon sur le site Cigéo a été pour le moins réduite à son plus stricte minimum. Les populations sont en droits d'être informées des conditions, durée, quantité, sécurité de l'entreposage en surface sur le site. ■

## // Transport des déchets

En ce qui concerne le transport des matériaux à destination ou en provenance du chantier.

La solution engendrant le moins de nuisances et de risques pour les habitants devra être privilégiée. La dégradation des voiries, la remise en état doit

être financée par les responsables des dégradations (Andra, producteurs de déchets). En contre-partie des travaux significatifs devront être engagés y compris des déviations, qui hors Cigéo n'auraient jamais été envisagés. ■

## // Aménagement du territoire et retombées économiques

Le territoire concerné reste à structurer de même que le ou les accès à cette zone depuis les principaux

axes routiers. Les infrastructures devant supporter un important trafic poids lourds. ■

## // Habitat – Services à la population

Accueil des populations travaillant sur le chantier et leurs familles – création d'un lien social.

Il n'est pas souhaitable que les contribuables locaux soient pénalisés. La fiscalité liée au projet devra répondre à ces exigences afin d'assurer l'attractivité du territoire pour les futurs travailleurs

du site et le développement économique de la zone. Les infrastructures de communication sont essentielles. Un gros effort sera nécessaire en ce qui concerne les nouvelles technologies de communication qui devront irriguer le canton : fibre optique à très haut débit. ■

## // La réversibilité

Elle a été et restera l'exigence absolue des élus meusiens. Elle est inscrite dans la loi de 1991 et correspond à une logique forte. Si l'une des trois voies de recherche « la séparation/transmutation » aboutie, elle permettra de réutiliser les déchets ultimes des centrales. Aussi le stockage souterrain doit pouvoir alimenter cette nouvelle forme d'utilisation des déchets.

Il s'agit pendant 100 ans d'être capable (éventuellement) de retourner sur le lieu de stockage des déchets pour mieux confiner les colis si nécessaire ou de faire évoluer les techniques de stockage.

Des questions doivent être tranchées avant toute autorisation de mise en exploitation.

Pour quel motif et quelle modalité ces colis seraient-ils récupérés ? qui aura l'autorité pour décider de leur remonter ou non ?

Quoi qu'il en soit, l'unique perspective proposée par Cigéo est bien un stockage profond destiné à être définitif avec des accès rebouchés. Le coût selon les dires très importants pourrait être compris entre 15 milliards et plus de 100 milliards. Est-ce en fonction de la qualité du processus envisagé de réversibilité ? Cette absence de certitude sur son coût n'est-elle pas liée à une imprécision sur les moyens à mettre en œuvre pour éviter tous risques ? ■

## // Questions de mémoire

Il convient de s'interroger sur la pertinence ou non de conserver la mémoire du site, avec quels

moyens et quelle durée. ■

# C O N C L U S I O N

Pour répondre à ce double défi auquel la Meuse et la Haute-Marne sont confrontés, le projet Cigéo tel qu'il est présenté est insuffisant.

Les producteurs de déchets et gestionnaires (Andra, EDF, CEA, AREVA) doivent assurer l'implantation de nouvelles activités publiques ou privées pérennes et rayonnant au-delà de nos frontières. Ils ne peuvent y répondre qu'en intégrant les besoins du territoire dans leur stratégie d'activités industrielles et de développement et non pas sous le seul angle de leur politique de communication et de gestion des déchets.

Cette prise en main repose sur la mise en place d'une gouvernance qui ne laisserait pas les industriels seuls face aux enjeux que représente l'implantation de Cigéo pour les territoires d'accueil.

